



15ème législature

Question N° : 44274	De Mme Sandrine Le Feur (La République en Marche - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Retraites et santé au travail		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse >Prévention des risques psycho-sociaux des travailleurs sociaux	Analyse > Prévention des risques psycho-sociaux des travailleurs sociaux.
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sandrine Le Feur alerte M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, sur le mal-être des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Accompagner des personnes fragilisées est un métier difficile qui demande une forte implication personnelle. De surcroît les travailleurs sociaux exercent leur métier dans des conditions de travail parfois difficiles au sein des établissements et dans un environnement complexe eu égard aux déséquilibres qui affectent souvent les personnes accompagnées. Il n'est pas rare que les travailleurs sociaux subissent des comportements hostiles dans le cadre de leur travail, les situations de violence pèsent et inquiètent de plus en plus les professionnels et les structures concernées du monde du social et du médico-social. Ainsi, il y a maintenant plus d'un mois, l'assistante sociale Audrey Adam trouvait la mort dans l'exercice de ses fonctions. Cet événement justifie une prise de conscience nationale des risques, notamment psycho-sociaux, qui affectent les travailleurs sociaux. En effet, les cas de stress post-traumatique sont les plus présents dans le milieu sanitaire et le *burnout* touche en priorité le secteur social. Les travailleurs sociaux sont les plus concernés par des arrêts de travail et la consommation de psychotropes. 20 % des accidents du travail sont concentrés dans le secteur médico-social alors que celui-ci n'emploie que 10 % de la masse salariale. Le secteur de l'hébergement est le plus touché avec 900 affections psychiques reconnues, vient ensuite l'action sociale sans hébergement et 500 troubles psychosociaux relevés. L'activité pour la santé humaine connaît quant à elle 413 cas. En règle générale, l'arrêt de travail dure en moyenne 112 jours. Les professionnels en souffrance sont majoritairement des femmes, traditionnellement plus présentes dans ces métiers du « *care* », au statut d'employées. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psycho-sociaux ont aussi un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, *turnover*, ambiance de travail). Or il est possible de les prévenir. Ces constats appellent à une action de prévention sur le long terme. Un regard particulier doit être porté sur les six facteurs de risques psychosociaux connus : intensité et temps de travail, exigence émotionnelle, manque d'autonomie, mauvaise qualité des rapports sociaux, souffrance éthique, insécurité, afin de mieux les repérer, connaître et prévenir. Elle lui demande quelles sont les actions qu'il pourrait entreprendre pour une vraie politique de prévention des risques sociaux professionnels dans le champ social et médico-social.